

Direction des affaires juridiques et corporatives

Québec, le 23 janvier 2026

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]

Objet : Réponse à votre demande d'accès à des documents
N/dossier : MMTG01207

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande et vos précisions reçues les 13 et 16 janvier 2026 pour l'obtention des documents suivants :

Demande du 13 janvier :

- « 1. Nombre d'employés détenant un permis de travail lié à un employeur donné (communément appelé « permis de travail fermé ») par catégorie d'emplois. Si possible, veuillez fournir les informations selon la durée du permis.*
- 2. Nombre d'employés détenant un permis de travail ouvert par catégorie d'emplois. Si possible, veuillez fournir les informations selon la durée du permis.*
- 3. Nombre d'employés détenant actuellement un permis d'études au Québec (par exemple, pour compléter des équivalences ou une formation) par catégorie d'emplois. Si possible, veuillez fournir les informations selon la durée du permis.*
- 4. Nombre d'employés recrutés via l'entente de recrutement hors Québec depuis 2020 par catégorie d'emplois. Si possible, veuillez fournir les informations selon la durée du permis. »*

Précisions du 16 janvier visant « l'entente de recrutement hors Québec » :

Par « entente de recrutement hors Québec », nous considérons les ententes en lien aux différents programmes du gouvernement canadien (IRCC) qui facilitent l'embauche de travailleurs francophones ou bilingues hors du Québec, via des permis de travail spécifiques (par exemple, le Programme Mobilité francophone, programme de Mobilité internationale (PMI) Services publics d'Emplois, etc) pour des postes temporaires. »

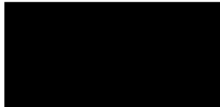
À cet égard, vous trouverez ci-joint trois tableaux faisant état du nombre d'employés du CIUSSS de la Capitale-Nationale détenant un permis de travail fermé, ouvert et permis d'études, ventilés par titre d'emploi, et ce, en date du 16 janvier 2026. Notez que ces données excluent les employés des centres de recherche.

Notez également que nous ne détenons pas l'information selon la durée des permis, toutefois, nous vous avons fourni l'année d'échéance du permis.

Par ailleurs, malgré la précision apportée relative à « l'entente de recrutement hors Québec », nous ne disposons pas l'information, telle que demandé. Cependant, nous pouvons confirmer l'embauche de 1445 travailleurs étrangers temporaires depuis le 1^{er} janvier 2020.

En terminant, si vous êtes insatisfait de notre réponse, soyez informé qu'en vertu de la LADOP, vous avez des recours. Nous joignons à la présente une note explicative à cet effet intitulée « Avis de recours ».

Nous espérons le tout à votre convenance et vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.



technicienne juridique

Pour : Stéphanie Savard, avocate

Responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels

Dossiers administratifs et employés

SS/gc

p. j. Avis de recours
Documents (3)

AVIS DE RECOURS EN RÉVISION

À la suite d'une décision rendue en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*

Révision

a) Pouvoir

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne peut, lorsque sa demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels ou dans le cas où le délai prévu pour répondre est expiré, demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision.

La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

QUÉBEC

Commission d'accès à l'information
Bureau 2.36
525, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5S9

Tél : (418) 528-7741
Télec : (418) 529-3102

MONTRÉAL

Commission d'accès à l'information
Bureau 900
2045, rue Stanley
Montréal (Québec) H3A 2V4

Tél : (514) 873-4196
Télec : (514) 844-6170

b) Motifs

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) Délais

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).

APPEL DEVANT LA COUR DU QUÉBEC

a) Pouvoir

L'article 147 de la loi stipule qu'une personne directement intéressée peut porter la décision finale de la Commission d'accès à l'information en appel devant un juge de la Cour du Québec sur toute question de droit ou de compétence.

L'appel d'une décision interlocutoire ne peut être interjeté qu'avec la permission d'un juge de la Cour du Québec s'il s'agit d'une décision interlocutoire à laquelle la décision finale ne pourra remédier.

b) Délais

L'article 149 prévoit que l'avis de l'appel d'une décision finale doit être déposé au greffe de la Cour du Québec, dans les 30 jours qui suivent la date de réception de la décision de la Commission par les parties.

c) Procédure

Selon l'article 151 de la loi, l'avis d'appel doit être signifié aux parties et à la Commission dans les dix jours de son dépôt au greffe de la Cour du Québec.

Données en date du 2026/01/16

TET : Type de permis de travail - IRCC

Études

Nombre de Matricule Étiquettes de lignes	Année d'échéance du permis de travail				
	2025	2026	2027	2028	Total
1553 - Agent(e) de relations humaines		1			1
1565 - Agent(e) de planification, programmation et recherche		1			1
1911 - Infirmier(ère) clinicien(ne)	1				1
2459 - Infirmier(ère) chef d'équipe	3				3
2471 - Infirmier(ère)	2				2
2490 - Candidat(e) à l'exercice de la prof. d'infirmière (35h)		2			2
2588 - Aide social(e)		1			1
3455 - Infirmier(ère) auxiliaire	2				2
3480 - Préposé(e) aux bénéficiaires (36,25h)	3	23	6		32
3588 - Auxiliaire aux services de santé et sociaux		5			5
3685 - Préposé(e) à l'unité et/ou au pavillon	1				1
5315 - Agent(e) administratif(ve), classe 2 - secteur administrat.				1	1
5317 - Agent(e) administratif(ve), classe 3 - secteur administrat.		3			3
6349 - Gardien(ne) de résidence		1			1
6386 - Préposé(e) au service alimentaire	4	11	4	3	22
9312 - Agent(e) administratif(ve), classe 1 adm. - S.A.R.		1			1
9334 - PEMT lourds/légers (38.75)	1	1	4		6
Total	17	50	14	4	85

Données en date du 2026/01/16

TET : Type de permis de travail - IRCC

Travail fermé

Nombre de Matricule Étiquettes de lignes	Année d'échéance du permis de travail				
	2025	2026	2027	2028	Total
1105 - Agent(e) de la gestion financière		1	2		3
1123 - Analyste en informatique		1			1
1550 - Travailleur(euse) social(e) professionnel(le)	1	1	2		4
1553 - Agent(e) de relations humaines				1	1
1911 - Infirmier(ère) clinicien(ne)	2	11	14	13	40
1912 - Infirmier(ère) clinicien(ne) assistant(e)infirmier(ère)-chef			1	1	2
1913 - Conseiller(ère) en soins infirmiers			1		1
2101 - Technicien(ne) en administration		1	5		6
2124 - Technicien(ne) spécialisé(e) en informatique		1			1
2257 - Technicien(ne) en diététique		1	2		3
2459 - Infirmier(ère) chef d'équipe			3	1	4
2471 - Infirmier(ère)				1	1
2490 - Candidat(e) à l'exercice de la prof. d'infirmière (35h)				3	3
2586 - Technicien(ne) en travail social (35h)		1			1
2691 - Éducateur (38,75h)			1		1
3455 - Infirmier(ère) auxiliaire			4	2	6
3480 - Préposé(e) aux bénéficiaires (36,25h)	8	46	87	28	169
3588 - Auxiliaire aux services de santé et sociaux	1	2	2		5
5311 - Agent(e) administratif(ve), classe 1 - secteur secrétariat		1	1		2
5312 - Agent(e) administratif(ve), classe 1 - secteur administrat.		2			2
6299 - Aide-cuisinier(ère)		1			1
6301 - Cuisinier(ère)			3		3
6386 - Préposé(e) au service alimentaire		2			2
9334 - PEMT lourds/légers (38.75)		1			1
Total	12	73	128	50	263

Données en date du 2026/01/16

TET : Type de permis de travail - IRCC (Plusieurs éléments)

Nombre de Matricule Étiquettes de lignes	Année d'échéance du permis de travail					Total
	2024	2025	2026	2027	2028	
0347 - Cons.cadre programmes soc. et réadaptation				1		1
1101 - Agent(e) de la gestion du personnel				1		1
1105 - Agent(e) de la gestion financière				1		1
1109 - Spécialiste en procédés administratifs			1	1		2
1123 - Analyste en informatique		1		1		2
1124 - Analyste spécialisé(e) en informatique				1		1
1550 - Travailleur(euse) social(e) professionnel(le)			2	1	1	4
1553 - Agent(e) de relations humaines				1		1
1565 - Agent(e) de planification, programmation et recherche					1	1
1911 - Infirmier(ère) clinicien(ne)		8	12	2	2	24
2101 - Technicien(ne) en administration			2	1		3
2257 - Technicien(ne) en diététique			1	1		2
2379 - Technicien(ne) en instrumentation et contrôle			1			1
2459 - Infirmier(ère) chef d'équipe		5	15	3	2	25
2471 - Infirmier(ère)		1	4		1	6
2489 - Assistant(e) infirmier(ère)-chef ou du supérieur immédiat		1				1
2490 - Candidat(e) à l'exercice de la prof. d'infirmière (35h)			3		1	4
2691 - Éducateur (35h)			1	1		2
2691 - Éducateur (38,75h)			1	1		2
2696 - Technicien(ne) d'intervention en loisirs (35h)			1			1
3201 - Assistant(e) technique aux soins de la santé				1		1
3215 - Assistant(e) technique senior en pharmacie				1		1
3455 - Infirmier(ère) auxiliaire		1	3	1		5
3467 - Préposé(e) au matériel et équipement thérapeutique				1		1
3480 - Préposé(e) aux bénéficiaires				1		1
3480 - Préposé(e) aux bénéficiaires (36,25h)		14	49	35	5	103
3547 - Intervenant(e) spécialisé(e) en pacification et sécurité			1			1
3588 - Auxiliaire aux services de santé et sociaux	1	3	20	17	2	43
3685 - Préposé(e) à l'unité et/ou au pavillon			3	1		4
4901 - Sage-femme				1		1
5141 - Magasinier(ère)				1		1
5311 - Agent(e) administratif(ve), classe 1 - secteur secrétariat		1	3	2	4	10
5312 - Agent(e) administratif(ve), classe 1 - secteur administrat.		1	1	3	1	6
5314 - Agent(e) administratif(ve), classe 2 - secteur secrétariat			2	1		3
5315 - Agent(e) administratif(ve), classe 2 - secteur administrat.			3	1		4
5316 - Agent(e) administratif(ve), classe 3 - secteur secrétariat		1			1	2
5317 - Agent(e) administratif(ve), classe 3 - secteur administrat.			5	3	1	9
6301 - Cuisinier(ère)		1	1		1	3
6335 - Préposé(e) à l'entretien ménager (travaux légers)		1				1
6349 - Gardien(ne) de résidence			2	3		5
6386 - Préposé(e) au service alimentaire		10	28	22	4	64
6398 - Préposé(e) à la buanderie		1				1
6422 - Surveillant(e) en établissement			5	1	1	7
9164 - Préposé service alimentaire/prép. buanderie				1		1
9334 - PEMT lourds/légers (35.00)			1		1	2
9334 - PEMT lourds/légers (38.75)		6	28	13	4	51
9553 - Agent(e) de relations humaines (Ordre)			1			1
Total	1	56	200	127	33	417